

CS_2022_010

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical du 06 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 06 avril à 9 h 00, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose s'est réuni sous la présidence de Monsieur André COENT, après convocation adressée individuellement à chaque membre, le 28 mars 2022. Il est précisé que la réunion est réalisée en présentielle et également en visioconférence (V).

Nombre de membres en exercice : 19 titulaires pour 37 voix – 19 suppléants

Présents ce jour : 11 Procurations : 0 représentant au total 23 voix

Étaient présents :

Monsieur André COENT, Madame Marie-Annick GUILLOU, Monsieur Erven LEON, Madame Marie-Louise DRONIOU, Madame Carine HUE, Monsieur Sylvain CAMUS (V), Monsieur Jacques MAINAGE (V), Monsieur Joël LE JEUNE, Monsieur Yann KERGOAT (V), Monsieur Romuald COCADIN (V) et Monsieur Christophe BETOULE.

Étaient excusés :

Monsieur Patrice KERVAON, Madame Nadine SALLOU-LE GUEN, Monsieur Xavier MARTIN, Monsieur Pierre TERRIEN, Monsieur Jean-François LE BRAS, Monsieur Loïc MAHE et Madame Anne Françoise PIEDALLU.

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Syndical. Monsieur Erven LEON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

PAIEMENT DES RELIQUATS DE CONGES

CONSIDERANT Les reliquats antérieurs de congés dus à une mauvaise gestion par la coordination de l'annualisation ;

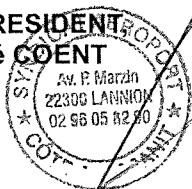
APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL, A LA MAJORITE (PAR 3 ABSTENTIONS ET 20 POUR), DECIDE DE :

APPROUVER le paiement des reliquats de congés pour les salariés concernés.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

Le Président atteste le caractère exécutoire
de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité
par transmission le 20/04/2022
Publiée et affichée le 20/04/2022

LE PRESIDENT
André COENT



LE PRESIDENT,
André COENT

